

Enquête transport routier de marchandises (TRM)

Métadonnées



Description de l'enquête

Historique

Cette enquête, réalisée depuis 1952, a été mise en conformité avec le règlement européen relatif au relevé statistique des transports de marchandises par route (règlement (UE) n° 70/2012 du Parlement européen et du Conseil du 18 janvier 2012). Des enquêtes et des résultats comparables existent [dans les autres pays de l'Union européenne](#).

Objectif

L'objectif est de mesurer le transport routier de marchandises et le kilométrage des poids lourds sur le territoire national ou à l'étranger, pour le compte d'autrui et pour compte propre.

Les résultats servent à l'analyse économique du secteur (suivi conjoncturel, comptabilité nationale, études sur les entreprises de transports). Ils servent également à évaluer les implications des flux de marchandises - par origine-destination - sur la politique des infrastructures, notamment les questions de circulation, sécurité, environnement et encombrement.

Ils répondent en outre à une demande des professionnels des transports centrée sur les études de marché, la concurrence intermodale et internationale, et les industries liées à l'automobile.

Statut de l'enquête

Suivant l'avis du Conseil national de l'information statistique (Cnis), cette enquête déclarée d'intérêt général et de qualité statistique a un caractère obligatoire.

Définitions

Une liste de définition est consultable dans la documentation associée aux résultats annuels détaillés de l'enquête.

Méthodologie de l'enquête

Champ de l'enquête

L'enquête concerne les camions de moins de 15 ans immatriculés en France métropolitaine, de plus de 3,5 tonnes de poids total autorisé en charge (PTAC) avec ou sans remorque, et les tracteurs routiers de moins de 15 ans immatriculés en France métropolitaine, avec ou sans semi-remorque.

Seuls entrent dans le champ de l'enquête les véhicules immatriculés en France métropolitaine (hors DOM) de moins de 15 ans d'âge, des genres suivants :

- les camions de poids total autorisé en charge (PTAC) de plus de 3,5 tonnes et inférieur à 32,6 tonnes ;
- les tracteurs routiers de poids total roulant autorisé (PTRA) de 5 tonnes à 44,5 tonnes.

Sont ainsi exclus les convois exceptionnels et les tracteurs routiers trop petits pour effectuer du transport routier de marchandises.

Les trafics suivis excluent les trafics réalisés en France par les véhicules immatriculés à l'étranger. Les données décrivant les trafics (parcours) sont relatives aux moyens moteur que sont le camion ou le tracteur routier.

Les données décrivant « le transport » (déplacement des marchandises) portent sur le véhicule routier automobile pour le transport de marchandises qui peut être constitué d'un camion isolé ou d'une combinaison de véhicules routiers : camion avec remorque (de tout âge) ou ensembles articulés (ou véhicules articulés) constitués d'un tracteur routier couplé à une semi-remorque (de tout âge).

Sont ainsi exclus du champ de l'enquête : les véhicules non immatriculés dans les séries normales (véhicules militaires, des domaines, etc.), les véhicules agricoles, les tracteurs (agricoles ou forestiers), les véhicules utilitaires à usages très spéciaux (matériel de travaux publics et d'incendie,

bennes à ordures, etc.), les véhicules appartenant à des forains ou à des nomades (cirques, manèges, etc.), à des auto-écoles, à des organismes financiers, les véhicules revendus à l'étranger, les véhicules équipés pour un autre usage que le transport de marchandises (camions-ateliers, camions-écoles, etc.) et les véhicules utilisés exclusivement à l'intérieur de chantiers ou d'usines. Les véhicules à moteur étrangers sont exclus mais une remorque étrangère attelée à un camion français (ou une semi-remorque étrangère couplée à un tracteur français) sera prise en compte dans les évaluations de transport.

Les transports "rail-route" et "mer-route" sont retenus pour leur partie "route".

Périodicité de l'enquête

Pour tenir compte des phénomènes saisonniers, l'enquête est permanente.

Unité statistique enquêtée

L'unité statistique enquêtée est le « véhicule-semaine » (camion ou tracteur routier), c'est-à-dire le véhicule à moteur et ses remorques éventuelles pendant toute une semaine.

Plan de sondage et nombre d'unités enquêtées

La base de sondage est le Fichier central des automobiles. La population des camions est d'environ 275 000 et celle des tracteurs routiers de 265 000. L'échantillon est tiré tous les trimestres. Afin d'améliorer la précision des données conjoncturelles, la technique de rotation des échantillons par moitié d'une année sur l'autre a été adoptée. Par ailleurs, pour une meilleure représentativité du transport professionnel, le tirage de l'échantillon est effectué avec des probabilités inégales basées sur l'activité (APE) du propriétaire du véhicule et l'âge du véhicule.

Les coefficients de pondération sont améliorés par un calage sur marges (programme CALMAR) définies par les régions et départements d'immatriculation, l'activité du propriétaire du véhicule ainsi que le genre croisé avec l'âge du véhicule.

Le sondage porte sur environ 15 000 camions et 65 000 tracteurs routiers.

Thèmes du questionnaire

Les questions portent sur les trafics et les transports (tant pour compte d'autrui que pour compte propre) effectués par les véhicules utilitaires enquêtés immatriculés en France ; à savoir :

- activité de l'entreprise utilisatrice,
- configuration du véhicule,
- distance parcourue en charge ou à vide respectivement,
- taux de remplissage du véhicule,
- nature de la marchandise transportée et (le cas échéant) dangerosité,
- tonnage transporté,
- conditionnement des marchandises,
- origine / destination des trafics.

Collecte des données

Mode de collecte

Les questionnaires relatifs à l'activité du véhicule pendant une semaine donnée sont expédiés par voie postale auprès des utilisateurs des véhicules.

Depuis le quatrième trimestre 2008, un nouveau mode de collecte est proposé : le questionnaire électronique par Internet. Ce nouveau mode constitue une alternative à la collecte par voie postale : une seule réponse complète (papier ou électronique) doit parvenir au service gestionnaire.

Liste des variables collectées

Les principales variables observées sont :

- le nombre de tonnes transportées,
- la nature de la marchandise transportée,

- le conditionnement,
- le kilométrage du véhicule en charge et à vide,
- les trajets parcourus (type et origine / destination), etc.

Qualité des données

Les données saisies sont contrôlées pour évacuer toute incohérence. Des redressements peuvent être effectués à partir d'autres données du questionnaire, suite à des contrôles téléphoniques ou des correspondances postales.

Conditions d'utilisation

L'enquête étant réalisée par sondage, il convient d'interpréter avec précaution les croisements de données.

Organisme responsable

Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie (MEDDE)
Commissariat général au développement durable (CGDD)
Service de l'observation et des statistiques (SOeS)
Sous-direction de l'observatoire statistique des transports
Bureau de la statistique de la route et des véhicules

Résultats

Des résultats de l'enquête sont disponibles dans diverses publications :

- sur le site www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr
- dans la base de données SitraM-I
- dans les études et analyses du SOeS
- dans le rapport de la Commission des comptes des transports de la nation
- dans le mémento de statistiques des transports
- dans des publications de l'Insee (www.insee.fr) et d'organismes internationaux (CEE-ONU, Conférence européenne des ministres des transports)

Définitions et nomenclatures

Un [glossaire des statistiques de transport](#), publié par Eurostat en collaboration avec la Commission économique pour l'Europe des Nations unies (CEENU) et le Forum International des Transports (FIT), propose un ensemble plus détaillé de définitions.

Activité principale des entreprises.

L'activité principale des entreprises est codée suivant les nomenclatures d'activités française : NAF rév. 2, 2008 depuis le 1^{er} janvier 2008 et NAF rév. 1 - 2003 pour les années 1997 à 2007. Ces nomenclatures sont accessibles en cliquant sur le lien suivant : [NAF](#)

Cabotage

Transport effectué avec chargement et déchargement dans un même pays étranger (voir infra « nature du transport »).

Camion

Véhicule routier rigide automobile conçu exclusivement ou principalement pour le transport de marchandises.

Carrosseries

Pour les camions, le type de carrosserie se déduit à partir de la carte grise. Pour les ensembles articulés, c'est l'enquête qui indique le type de carrosserie (selon un code simplifié) de la semi-remorque. Cette question a fait l'objet d'un taux élevé de non réponse.

Il faut noter que certains véhicules sont immatriculés alors qu'ils ne possèdent encore qu'un châssis, la carrosserie étant mise en place plus tard. D'autres véhicules sont transformés sans que la carte grise ne soit modifiée (c'est le cas, par exemple, des fourgons ordinaires qui sont transformés en fourgons à température dirigée).

On a pu constater que certaines marchandises étaient transportées par des véhicules dont la carrosserie semblait a priori mal adaptée. Ainsi, les fourgons à température dirigée peuvent être utilisés comme fourgons ordinaires, les citernes peuvent transporter des produits pulvérulents, etc. Outre ces causes d'utilisation de véhicules pas toujours adaptés au transport à réaliser, les difficultés exposées ci-dessus conduisent parfois à de mauvaises affectations du type de carrosserie.

Charge utile

Poids maximal de marchandises déclaré admissible par l'autorité compétente du pays d'immatriculation du véhicule.

Circuits

Trajets au cours desquels plusieurs chargements partiels successifs (ramassages) ou déchargements partiels successifs (distributions) sont réalisés.

Compte d'autrui, compte propre

On distingue le « compte d'autrui » (encore appelé transport public), service rémunéré réalisé pour le compte de tiers du « compte propre ». La distinction est réalisée différemment pour les trafics (parcours) et pour les transports (marchandises).

Chaque transport de marchandise est réparti entre compte propre et compte d'autrui par le répondant et les statistiques relatives aux chargements (tonnes et t.km) sont calculées en fonction de cette information.

Pour les trafics (v.km), l'affectation au « compte propre » ou au « compte d'autrui » est réalisée pour l'ensemble du parcours en fonction du poids majoritaire du type de transport de ce parcours.

Conditionnements ou types de fret

Les transports sont classés selon des types de conditionnements (ou types de fret) selon la recommandation 21 de la Commission économique pour l'Europe des Nations unies, adoptée par le groupe de travail sur la facilitation des procédures du commerce international (Genève - mars 1986).

Parmi les types de conditionnement, les unités mobiles comprennent, d'une part, les véhicules à moteur et les animaux vivants (considérés comme unités mobiles autopropulsées), d'autre part, les véhicules et matériels sur roues, non automoteurs.

Ensemble articulé (ou véhicule articulé)

Tracteur routier couplé à une semi-remorque.

Entrées

Transports effectués avec chargement à l'étranger et déchargement sur le territoire national (voir infra « nature du transport »).

Kilométrage annuel moyen

Le kilométrage annuel moyen est calculé par véhicule en service : il tient compte des véhicules non utilisés la semaine d'enquête, mais en état de marche.

Il convient de noter que les kilométrages moyens sont donnés ici quelles que soient les catégories de

transport (zone courte, zone longue, etc.) et que **les trajets annexes au transport ne sont pas toujours décrits par l'enquête.**

Les véhicules-kilomètres n'ont pu être évalués par type de carrosserie de la semi-remorque couplée au tracteur routier que dans la mesure où l'enquête a indiqué le numéro d'immatriculation de celle-ci. Pour les mêmes raisons que celles qui sont invoquées pour les parcs, il n'est donc pas possible d'estimer des kilométrages moyens annuels suffisamment fiables selon la carrosserie de la semi-remorque couplée à un tracteur routier.

Matières dangereuses

C'est l'enquête lui-même qui codifie la catégorie de marchandises dangereuses transportées selon une nomenclature jointe au questionnaire (règlements RTMDR - ADR). Les résultats de l'exploitation de cette variable sont publiés mais fragiles car elle est souvent mal remplie.

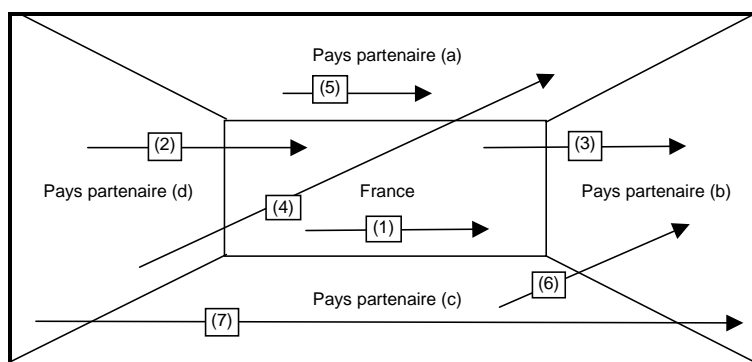
Nature de marchandise

Pour les cubes portant sur la période 1997 à 2009, la nature de marchandise est codifiée selon les 19 sections de la nomenclature statistique des transports révisée (NSTR). Ces 19 sections peuvent être regroupées en 10 chapitres (à 1 chiffre). Comme la NST2007, la NSTR, est une nomenclature internationale de l'Union européenne. Cette nomenclature est accessible en cliquant sur le lien suivant : [NSTR](#)

Pour les cubes démarrant en 2009, la nature de marchandise est codifiée selon les divisions (à 2 chiffres) de la nomenclature statistique des transports (NST-2007). La NST-2007 est une nomenclature internationale de l'Union européenne. Elle est notamment utilisée dans des directives communautaires, qui permettent de suivre les transports de marchandises routiers, ferroviaires et fluviaux pour les pays de l'Union. Cette nomenclature est accessible en cliquant sur le lien suivant : [NST2007](#)

Nature du transport (périmètre du transport)

La nature du transport caractérise un flux de transport en distinguant le transport national, le transport international d'échanges en entrées et en sorties, le transit et le transport entre pays tiers. Cette distinction peut être appliquée aux flux de transport, mesurés en tonnes et tonnes-kilomètres.



- (1) Transport national
- (2) Entrées
- (3) Sorties
- (4) Transit par le territoire français
- (5) Cabotage
- (6) et (7) Transport entre pays tiers

La partie intérieure des transports correspond aux trafics dont le chargement et le déchargement sont situés sur le territoire national.

Si la nature d'un flux de transport peut être nationale ou internationale, lorsqu'on estime les indicateurs de volume de ces flux on distingue la partie intérieure (à l'intérieur du territoire national) du reste. Ainsi, les tonnes et les tonnes-kilomètres, présentées dans ces cubes, donnent lieu à publication d'un indicateur global et d'un indicateur intérieur qui limite la longueur du trajet à la seule

distance parcourue sur le sol français.

Navettes

Trajets répétés et identiques quant à la marchandise, à la distance parcourue, au lieu de chargement et au lieu de déchargement.

Nombre d'observations

Nombre d'observations ayant servi à estimer l'activité mesurée en tonnes ou en tonnes-kilomètres. Une statistique exprimée en tonnes ou en tonnes-kilomètres est considérée significative si le nombre d'observations est supérieur ou égal à 10. Dans le cas contraire, des regroupements de modalités (ex. des classes de distances ou de ptac) doivent être opérés pour la rendre significative.

Parc en service, parc utilisé

Le parc des véhicules en service comprend les véhicules couverts par le champ de l'enquête, à l'exclusion des véhicules définitivement détruits, hors d'usage, introuvables ou en déclaration d'achat par un professionnel de l'automobile.

Les véhicules provisoirement immobilisés pour des causes telles qu'absence de conducteur, réparation, manque de fret, fermeture annuelle, etc., sont considérés comme des véhicules en service.

L'enquête permet donc de mesurer un parc (nombre) moyen de véhicules en service au cours de l'année. Il diffère donc légitimement du parc total de poids lourds estimé à une date donnée.

Les véhicules utilisés sont ceux qui ont été effectivement utilisés lors de la semaine d'enquête.

La répartition du parc en service non utilisé selon le motif de non utilisation est également relative à la situation moyenne de l'année.

Il n'est pas possible d'évaluer le parc en service des semi-remorques couplées aux tracteurs routiers, ni celui des remorques car l'enquête porte sur les véhicules à moteur (camions, tracteurs routiers) et non plus sur les véhicules porteurs (dont semi-remorques et remorques).

Poids total autorisé en charge (PTAC)

Total du poids du véhicule à l'arrêt et en ordre de marche (y compris le poids du conducteur et de toutes autres personnes transportées en même temps) et du poids du chargement déclaré admissible par l'autorité compétente du pays d'immatriculation du véhicule.

Remorque

Véhicule routier pour le transport de marchandises conçu pour être remorqué par un véhicule routier automobile.

Semi-remorque

Véhicule routier pour le transport de marchandises sans essieu avant, conçu de manière à ce qu'une partie du véhicule et une partie importante de son chargement reposent sur le tracteur routier.

Sorties

Transports effectués avec chargement sur le territoire national et déchargement à l'étranger (voir infra « nature du transport »).

Tonne

Unité de mesure du poids des marchandises transportées.

Le poids considéré est le poids brut des marchandises, y compris celui du conditionnement.

Il convient toutefois de garder à l'esprit que les statistiques de tonnages donnent une vision biaisée de la réalité : en cas de circuit de ramassage ou de distribution suivant ou précédant un trajet à grande distance, ou en cas de changement de tracteur routier, des doubles comptes sur les tonnages transportés sont inévitables, conduisant en outre à classer davantage de transports en courte et moyenne distance. Cela est vrai également en cas de transport combiné, pour les parcours routiers précédant ou suivant un transport ferroviaire par exemple. Les tonnes-kilomètres n'ont pas cet inconvénient (pas de doubles comptes).

Tonne-kilomètre

Unité de mesure du transport de marchandises, combinant masse et distance de la marchandise transportée et correspondant au déplacement de l'équivalent d'une tonne de marchandises sur un kilomètre.

Ainsi, 5 tonnes transportées sur 20 km produisent 100 t.km à l'instar de 20 tonnes transportées sur 5 km ou 2 tonnes transportées sur 50 km.

Les parcours à vide comprennent les parcours « solo » des tracteurs routiers. Ils conduisent à l'enregistrement de véhicules-km, mais à l'enregistrement d'aucune tonne-kilomètre. Les parcours effectués par des véhicules contenant uniquement des emballages vides sont considérés comme des parcours en charge et donnent lieu à enregistrement de tonnes-kilomètres.

Tracteur routier

Véhicule routier à automobile conçu exclusivement ou principalement pour le remorquage d'autres véhicules routiers non automobiles (essentiellement semi-remorques).

Transit

Transport effectué avec chargement et déchargement à l'étranger avec passage sur le territoire national (voir infra « nature du transport »).

Transport national

Transport effectué avec chargement et déchargement sur le territoire national, avec ou sans passage à l'étranger (voir infra « nature du transport »).

Transport pour compte d'autrui

Transport rémunéré de marchandises pour le compte de tiers.

Transport pour compte propre

Transport qui n'est pas réalisé pour compte d'autrui.

Véhicule-kilomètre

Unité de mesure correspondant au mouvement d'un véhicule routier automobile sur un kilomètre.

Les parcours à vide sont également appelés les parcours « solo » des tracteurs routiers. Ils conduisent à l'enregistrement de véhicules-km, mais à l'enregistrement d'aucune tonne-kilomètre.

Les véhicules-kilomètres relatifs à la partie intérieure (également parfois appelée « *partie nationale* ») correspondent à la partie réalisée sur le territoire national (transport national, entrées, sorties et transit avec passage sur le territoire français) des déplacements, excluant la partie de ces déplacements réalisée à l'étranger en transport international. Effectués totalement à l'étranger, le cabotage et le trafic tiers sans transit par le territoire français ne sont en particulier pas pris en compte.